



Conseil d'Administration du 10 juillet 2008

Une séance d'apparence légère, mais qui sera lourde de conséquences

Ce conseil se tient alors que sont connus maintenant les conclusions du Conseil de Modernisation des politiques publiques (RGPP). Après une matinée plutôt badine, avec une balade en forêt, très bien organisée, la visite d'une usine de fabrication de granulats de bois (pellets) dans laquelle l'Office va s'associer et un repas champêtre au son des souffleurs de cor de l'ONF, l'après-midi va nous réserver quelques surprises de taille...

RGPP : Les décisions qui impactent l'ONF

Pour maîtriser les coûts de gestion de la forêt publique, l'Office National des Forêts réalisera des gains de productivité pour permettre le versement d'un dividende à l'Etat, en fonction de l'évolution des cours des bois. L'Inventaire Forestier National sera intégré à l'Office National des Forêts, sans que son implantation en soit modifiée ...

Sous réserves de contraintes spécifiques, les opérateurs sont inclus dans le périmètre d'application de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux...

Réaliser des gains de productivité

La feuille de route est claire, il faut une gestion bénéficiaire. Le DG rappelle que l'ONF a déjà fait des efforts considérables en redressant l'Etablissement.

Cependant et c'est le premier scoop de cette séance, de nouvelles réorganisations sont prévues par une optimisation (fusions ?!) d'une dizaine de structures territoriale (agences locales, voire dt).

Le DG évoque aussi, à l'intention des Communes Forestières (COFOR) la nécessaire maîtrise des coûts de gestion de la forêt communale, alors que les charges (transports, carburants) continuent d'augmenter face à un versement compensateur qui est fixe, dans le contrat Etat/Office.

Cependant le DG souhaite maintenir, comme les COFOR, le réseau de terrain, ce qui nous donne les plus grandes inquiétudes sur l'avenir des postes de Gestionnaires Administratifs notamment.

Verser un dividende à l'Etat

Le DG évoque un contexte économique qui bascule. Les effets en cascade des suppressions américaines ont entraîné l'arrêt des exportations allemandes et scandinaves vers les USA. Le

marasme immobilier en Espagne et en Grande Bretagne, concourent également à l'aggravation de la situation économique. En France le nombre de permis de construire a diminué de 30%.

La réévaluation des comptes ONF 2008 au 30 juin, conduit à envisager maintenant une baisse des chiffres d'affaires de 20 à 30 M€, par rapport à 2007 et une augmentation des charges de fonctionnement, du fait de la flambée des prix du pétrole.

Verser un dividende à l'Etat, le DG dit le souhaiter, mais les résultats de l'Etablissement seront en baisse en 2008...

Intégrer l'IFN

L'intégration de l'IFN pose de nombreuses questions. Il y a 200 personnels à l'IFN, dont une certaine proportion de contractuels, il y a aussi des Gestionnaires Administratifs.

L'intégration de l'IFN ne risque-t-elle pas d'entraîner sa disparition ?

La synergie évoquée entre les services ONF/IFN conduit à envisager la mutualisation d'un certain nombre de tâches de gestion (soutien, grh, comptabilité, etc...). Une intégration équivaut, pour l'une ou l'autre des structures, à de nouvelles baisses d'effectifs. L'ensemble des représentants du Personnel marque, là aussi, sa vive inquiétude pour le devenir de l'IFN et des services redondants entre IFN et ONF.

Le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux

Là encore, le DG rappelle que l'ONF a déjà réalisé des efforts considérables, puisqu'en 5 ans ce sont 1740 ETP qui ont été supprimés, soit une baisse de 15% des effectifs.

Pour le budget 2009 cependant, et eu égard à la situation économique évoquée plus haut, le DG annonce une nouvelle baisse des effectifs de 155 ETP (soit -2.3%), en adéquation avec la RGPP, puisque cette baisse correspond au non remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

Il réaffirme sa volonté, pour la suite, de pouvoir maintenir, vis-à-vis des tutelles, le principe d'une fixation du niveau des effectifs en fonction de la progression de la valeur ajoutée. Il demande aussi, la possibilité de mettre en place un véritable processus d'intéressement pour les personnels, en fonction des résultats.

Le SNPA réagit à cette intervention et fait remarquer que, contrairement à ce que dit le DG, la RGPP ce n'est pas le Contrat ETAT/ONF, puisque l'esprit est bien différent. Le contrat prévoyait un maintien des effectifs si les résultats étaient atteints (ce qui est le cas, pour l'instant), alors que la RGPP prône, quoiqu'il arrive une baisse des effectifs, pour un profit accru (dividende).

Un conseil spécial en Septembre

Fait inhabituel enfin, un Conseil d'Administration spécial est programmé pour le 25 septembre prochain. Il examinera les adaptations à prévoir, dans le cadre de la Loi de Modernisation de l'Etat. En clair, une séance exceptionnelle pour préciser, on peut le penser, les fusions de structures territoriales, évoquées lors de ce Conseil.

Une rentrée difficile

Comme nous l'avons dit, nous sommes réellement très inquiets car une menace imminente pèse maintenant sur les postes des agences territoriales qui seront touchées par cette « optimisation », 10 agences sur un peu plus de 60, et plus particulièrement pour les postes de Gestionnaires Administratifs.

Nous devons nous préparer à se mobiliser, dès la rentrée, pour défendre nos structures locales, nos postes et nos conditions de travail.